

COMPTES FINANCIER UNIQUE 2025

Note de synthèse

L'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. »

En application de l'article L. 5211-1 du même code, cet article s'applique également aux établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 5211-36 précise que :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes TARN-AGOUT (www.cc-tarnagout.fr)

Le vote du compte financier unique (CFU) répond à quelques principes :

- **2025 est la première année d'application du CFU** au sein de la Communauté de communes
- Le **CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.** À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le **CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le **CFU simplifie les procédures**, car sa production est totalement dématérialisée.
- Le CFU, comme le compte administratif avant, est voté pour l'année civile, il peut être voté jusqu'au 30 juin de l'année suivante.
- Le CFU présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante.
- Le CFU est obligatoire, il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité.

Voici un aperçu du cadre du CFU :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan, le compte de résultat, la balance et l'annexe si votre collectivité a recours à la certification des comptes
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

La CCTA dispose de 6 budgets :

- **Le budget principal** retrace les nombreuses activités et compétences de la CCTA développement économique, aménagement de l'espace, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau, financement des contingents communaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours, voirie d'intérêt communautaire, centre aquatique intercommunal, dépenses de fonctionnement des bâtiments - Espaces France Services à Lavour et à St-Sulpice-la-Pointe, base de loisirs Ludolac à St-Lieux-lès-Lavour, Centre aquatique intercommunal à Lavour, l'activité des 6 structures d'accueil collectif : 2 crèches (Les Bouts de Choux à Lavour 55 places et Les Lutins à Saint-Sulpice-la-Pointe 30 places), 2 lieux passerelles de 20 places (Les P'tits Loups du Mail à Lavour et Les K'occinelles à Saint-Sulpice-la-Pointe), 2 micro-crèches de 10 places (Les Explorateurs à Garrigues et Les Globe Trotteurs à Teulat) d'un relais d'assistantes maternelles composé de trois sites d'accueil (Lavour, Lugan et Saint-Sulpice-la-Pointe) et d'un lieu d'accueil enfants parents, les participations financières versées par la CCTA à une crèche associative (La Nacelle) de 20 places et à la société gestionnaire de la crèche en partenariat avec les laboratoires Pierre Fabre pour 15 places depuis septembre 2025 (avant 25 places), l'activité des trois Accueils de Loisirs Sans Hébergement gérés par la CCTA (La Treille à Lugan, Goscinny à Saint-Sulpice-la-Pointe, Jean de La Fontaine à Labastide St-Georges) ainsi qu'un service commun périscolaire des mercredis à La Treille, les ateliers communautaires, le siège de la CCTA administration générale financées essentiellement par les impôts locaux (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, contribution économique territoriale des entreprises, CVAE et autres), TVA transférée (FC-TVA) et les dotations de l'Etat.
- **Le budget annexe OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)** : L'office de Tourisme Intercommunal est géré en régie avec deux points d'information, un à Lavour et un à Saint-Sulpice-la-Pointe.
- **Le budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)** retrace l'activité des contrôles des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif.
- **Le budget annexe STEP LES CADAUX** concerne la gestion et l'entretien de la station d'épuration Les Cadaux.
- **Le budget annexe ZAC LES CADAUX** concerne la commercialisation de 30 hectares de terrains viabilisés.
- **Le budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES (ER)** concerne la production d'énergie photovoltaïque sur les parkings du centre aquatique intercommunal l'O Pastel à Lavour et de l'Espace Ressources à Saint-Sulpice-la-Pointe. Ce budget a été clôturé en 2025 afin de l'incorporer dans le budget principal en raison d'une modification de la législation.

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Contexte international :

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement macroéconomique profondément marqué par l'instabilité géopolitique.

Toutefois, la croissance économique mondiale devrait être bien orientée en 2026, malgré ce contexte géopolitique, les tensions commerciales et l'inflation élevée. La croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) réel mondial pourrait ainsi atteindre 3,1 % en 2026, selon le Fonds Monétaire International (FMI).

La croissance américaine devrait s'établir autour de 2 %. Elle sera soutenue par les investissements liés à l'IA et par les mesures de relance de l'administration Trump, et ce, en dépit d'une dégradation du marché du travail et de la baisse des échanges commerciaux engendrée par la hausse des droits de douane.

C'est sans doute dans les économies émergentes, Chine en tête, que la croissance sera la plus dynamique en 2026, à 4 %, d'après les prévisions du FMI, contre 1,1 % attendu en Europe, dont l'économie bénéficiera pourtant de l'augmentation des dépenses militaires et d'infrastructure.

Contexte national :

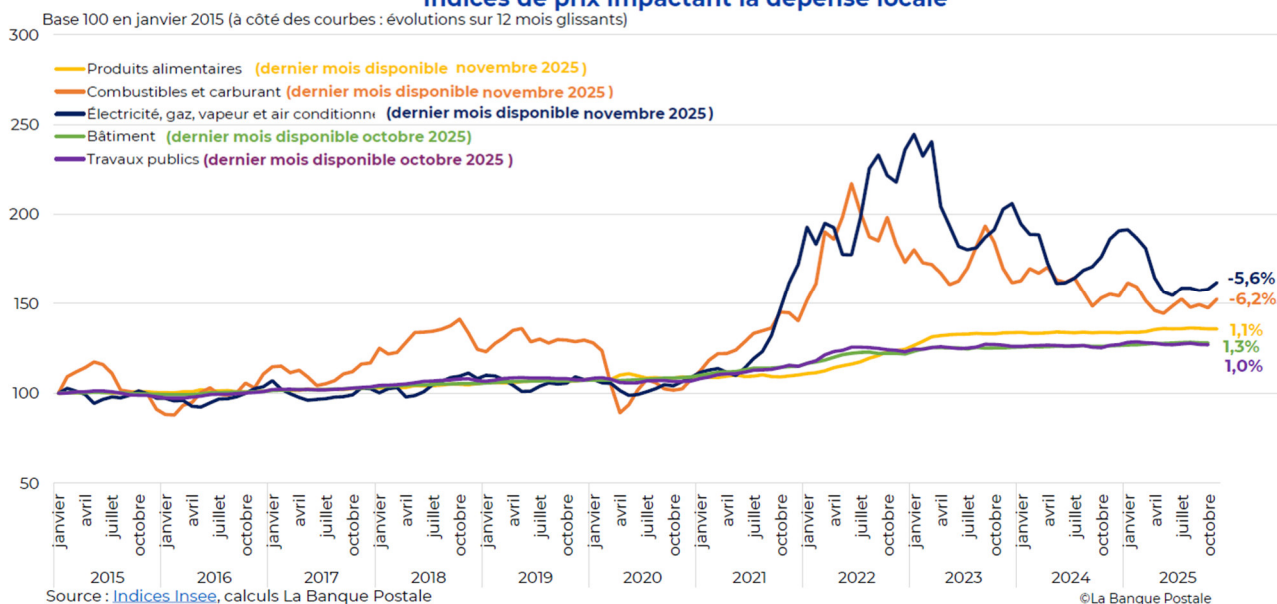
Concernant la France, la conjoncture économique demeure fragile malgré quelques voyants au vert. L'incertitude politique continue de planer sur le climat des affaires même si les derniers indicateurs en termes d'investissements des entreprises laissent entrevoir des jours meilleurs. Malgré un rattrapage du pouvoir d'achat après les poussées inflationnistes de 2022 et 2023, la consommation des ménages est toujours morose.

Après deux années de croissance timide (+1,1% en 2024 et +0,9% en 2025), l'année 2026 pourrait être celle de la reprise. Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE table sur une augmentation du PIB de 0,3% par trimestre au premier semestre 2026. Un rythme proche de la croissance moyenne durant les années 2010. Si bien qu'à la mi-2026, l'acquis de croissance serait de 1% d'après l'INSEE. La Banque de France prévoit, également, une croissance de 1% pour l'année prochaine.

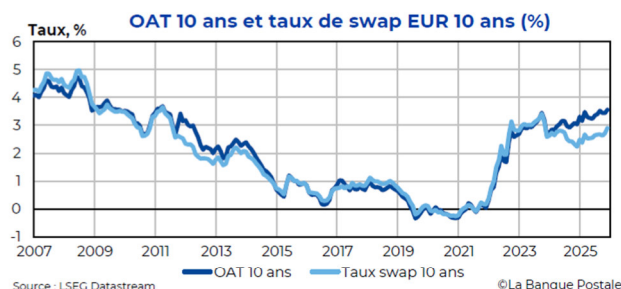
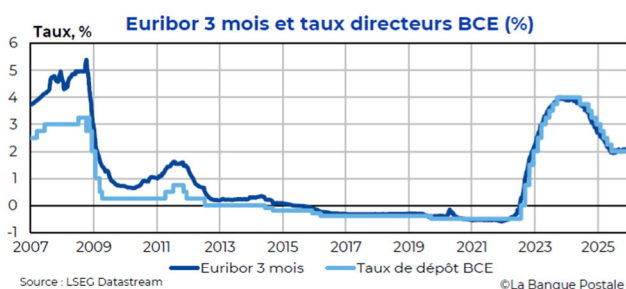
Le taux de chômage devrait atteindre 7,6% de moyenne en 2025 et la courbe pourrait s'établir à 7,8% sur les douze prochains mois estiment l'INSEE et la Banque de France. Malgré un rebond des investissements des entreprises (+ 0,3 % puis 0,4 %), l'incertitude liée à la politique économique continuera d'avoir un impact négatif. La croissance de l'activité économique demeure également insuffisante pour inciter à l'embauche et certaines politiques publiques favorables à l'emploi seront réduites (ex : baisse des aides à l'embauche des apprentis).

Après avoir arrêté sa course folle en 2024, l'inflation a continué de ralentir en 2025 et devrait s'établir à 0,9% selon la Banque de France. En 2026, la hausse des prix à la consommation devrait repartir légèrement à la hausse à 1,3%, un taux en dessous de l'objectif de la BCE (2%).

Indices de prix impactant la dépense locale



Évolution des taux d'intérêt



Taux d'intérêt : politique monétaire normalisée, taux longs sous pression

L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2 % de la BCE : elle a atteint 2,4 % en moyenne en 2024 (après 5,4 % en 2023) et 2,1 % en 2025. Cela a permis à la BCE de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025, soit 8 baisses de 25 points de bases (pb) sur la période. La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque Centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire, le taux de dépôt étant proche de son niveau "neutre" pour l'économie. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026. Un ralentissement marqué de l'activité en 2026 pourrait inciter la BCE à positionner son taux directeur sous ce niveau, mais ce n'est pas ce qui est anticipé à ce stade.

Cette baisse des taux courts ne s'est pas traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) a été porté début 2025 par les annonces de relance budgétaire du gouvernement allemand (plan de relance de 500 Md€). Par ailleurs, la normalisation de la politique monétaire au Japon en fin d'année a entraîné une tension haussière sur les taux souverains mondiaux. Le taux allemand à 10 ans est ainsi passé de 2,2 % fin 2024 à 2,8 % fin 2025. En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024. En 2026, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne. L'évolution du contexte politique (vote du Budget, stabilité du gouvernement) et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants.

Le gouvernement projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025).

Le 27 décembre 2025 une loi spéciale a été promulguée. Elle permet, notamment, d'assurer la perception des impôts et de maintenir la stabilité du droit fiscal en vigueur sur le début de l'année 2026.

Le texte de la Loi de Finances 2026 a été adopté en lecture définitive dans les conditions prévues à l'article 45, alinéa 4, de la Constitution et en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par l'Assemblée nationale le 2 février 2026. Il doit désormais passer l'étape du Conseil Constitutionnel.

Dans la version finale du texte, les collectivités sont appelées à une contribution très forte au redressement des comptes publics. Bien que le gouvernement ait repris l'essentiel des amendements d'atténuation apportés par le Sénat, l'addition budgétaire s'établit à environ 3,6 Md€. La version finale du texte comprend également quelques amendements de dernières minutes défavorables aux collectivités (plafonnement des ressources du CNFPT, fin de l'affectation d'une part de la TEITLD).

Au sein de la contribution demandée aux collectivités, plusieurs mécanismes (baisse de la compensation locaux industriels et de la DCRT, renouvellement du Dilico, hausse de la TGAP, décalage du FCTVA) touchent plus particulièrement les intercommunalités. Avec une contribution d'environ 1,8 Md€, représentant 4,5 % de leurs recettes de fonctionnement, ces dernières assumeront plus de la moitié de l'effort demandé aux collectivités territoriales, soit une contribution bien supérieure à leur poids dans la dépense locale (environ 20 %).

En outre, les principaux mécanismes touchant les intercommunalités concernent plus spécifiquement les territoires industriels, allant ainsi à l'encontre des objectifs partagés de soutien à la réindustrialisation du pays.

Estimation de la contribution imposée aux collectivités locales - PLF 2026 - Version finale

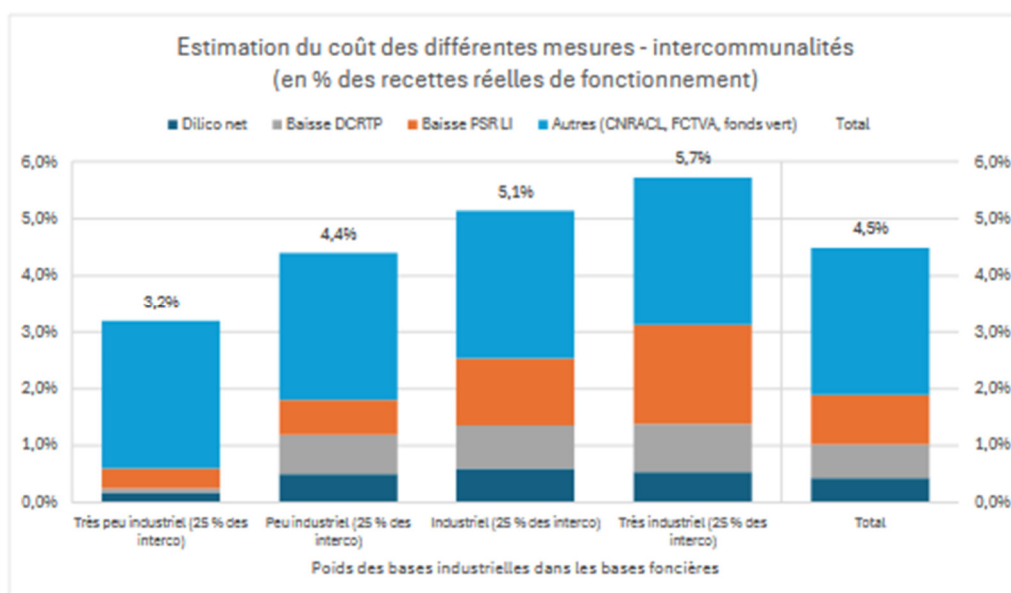
en Md€	Total	Communes	Intercommunalités	Départements	Régions
Dilico 2026	0,74	0,00	0,25	0,14	0,35
Baisse des compensations d'exonération de TFPB et de CFE pour la réduction de 50 % des bases industrielles	0,71	0,35	0,36	0,00	0,00
Baisse des mécanismes de soutien à l'investissement	0,90	0,15	0,75	0,00	0,00
Ecretement de la dynamique de TVA					
Baisse des variables d'ajustement (DCRTP, FDPTPT...)	0,58	0,13	0,24	0,03	0,18
Réinternalisation de la TVA des régions					
Contribution sur le périmètre de communication gouvernementale	2,93	0,63	1,60	0,17	0,53
Hausse de la CNRACL	1,30	0,77	0,21	0,24	0,08
Baisse des crédits du fonds vert	0,22	0,13	0,06	0,03	0,01
Hausse de la TGAP	0,05	0,00	0,05	0,00	0,00
Retour du Dilico 2025	-0,33	-0,08	-0,08	-0,07	-0,09
Fonds de sauvegarde des départements	-0,60	0,00	0,00	-0,60	0,00
...					
Contribution effective	3,56	1,44	1,83	-0,23	0,52
<i>Répartition de la contribution</i>	100%	40%	51%	-7%	15%
Recettes de fonctionnement 2024	238,87	96,99	40,29	70,67	30,92
<i>Contribution en % des RRF 2024</i>	1,5%	1,5%	4,5%	-0,3%	1,7%

INTERCOMMUNALITES DE FRANCE

Contexte local :

Au sein des collectivités, les intercommunalités contribueraient à hauteur de 1,8 Md€, soit 4,5 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. Cette contribution représenterait ainsi plus de la moitié de la contribution globale demandée aux collectivités en 2026, sans lien avec le poids de l'intercommunalité dans les dépenses locales (environ 20 %).

Les mesures retenues au titre de la contribution des intercommunalités (baisse de la compensation locaux industriels et de la DCRTP, Dilico) impactent plus fortement les territoires industriels. Ainsi, le quart des intercommunalités les plus industrielles subiraient une contribution moyenne à 5,7 % de leurs recettes de fonctionnement.



INTERCOMMUNALITES DE FRANCE

Pour la CCTA, la contribution devrait représenter « seulement » 1.2% des recettes de fonctionnements. A noter, qu'environ 340 intercommunalités devrait avoir plus de 2% et une cinquantaine plus de 4% :

Code SIREN	Département	Nom de l'intercommunalité	Coût estimé des mesures	% des recettes réelles de fonctionnement	Dilico 2026	Retour du Dilico 2025	Baisse de la DCRTP	Baisse du PSR sur les locaux industriels
200034023	81 - Tarn	CC Tarn-Agout	158 900 €	1,2%	0 €	0 €	0 €	158 900 €
200034031	81 - Tarn	CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	32 400 €	0,7%	0 €	0 €	0 €	32 400 €
200034049	81 - Tarn	CC Centre Tarn	35 800 €	0,8%	0 €	0 €	0 €	35 800 €
200034056	81 - Tarn	CC du Lauréacois et du Pays d'Agout	16 800 €	0,5%	0 €	0 €	0 €	16 800 €
200034064	81 - Tarn	CC du Cordais et du Causse (4 C)	4 400 €	0,2%	0 €	0 €	0 €	4 400 €
200040905	81 - Tarn	CC Carmausin-Ségala	72 100 €	0,6%	0 €	0 €	0 €	72 100 €
200066124	81 - Tarn	CA Gaillac-Grailhet	323 300 €	0,7%	0 €	0 €	0 €	323 300 €
200066553	81 - Tarn	CC du Haut-Languedoc	361 700 €	3,7%	79 600 €	-23 870 €	109 400 €	196 600 €
200066561	81 - Tarn	CC Sidobre Vals et Plateaux	114 200 €	2,0%	0 €	0 €	0 €	114 200 €
248100158	81 - Tarn	CC du Sor et de l'Agout	164 900 €	2,0%	0 €	0 €	0 €	164 900 €
248100430	81 - Tarn	CA de Castres Mazamet	443 600 €	1,0%	0 €	0 €	0 €	443 600 €
248100497	81 - Tarn	CC Val 81	5 600 €	0,4%	0 €	0 €	0 €	5 600 €
248100737	81 - Tarn	CA de l'Albigeois (C2A)	363 900 €	0,6%	0 €	0 €	0 €	363 900 €
248100745	81 - Tarn	CC Thoré Montagne Noire	38 500 €	2,1%	0 €	0 €	0 €	38 500 €

Et voici les principales dispositions de la Loi de Finances 2026 :

- Reconduction du dispositif DILICO à hauteur de 740 millions d'euros, les communes sont exonérées, seule les EPCI devront limiter leurs dépenses,
- Maintien de l'enveloppe de la DGF au même niveau que 2025, pas de revalorisation liée à l'inflation,
- Fonds vert : nouvelle réduction, son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026,
- Financement du déficit de la CNRACL : maintien de l'accroissement des cotisations employeur,
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 + 0,80 %,
- Plafonnement des fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la THRP (TH résidence principale) et de la CVAE en 2026,
- Baisse de la compensation au titre des établissements industriels à hauteur de 19 %,
- Décalage d'un an du versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les intercommunalités (N+1 au lieu de N).

RECAPITULATIF DES CFU 2025

		DEPENSES CA 2024	DEPENSES CFU 2025	Ratio CFU 2025 / CA 2024	RECETTES CA 2024	RECETTES CFU 2025	Ratio CFU 2025 / CA 2024
BUDGET PRINCIPAL	<i>FONCTIONNEMENT</i>	17 857 694,29 €	18 269 120,76 €	102%	19 018 829,54 €	19 757 929,24 €	104%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	3 881 522,19 €	2 746 309,69 €	71%	3 809 220,47 €	3 630 214,69 €	95%
OFFICE DE TOURISME	<i>FONCTIONNEMENT</i>	293 947,11 €	298 854,52 €	102%	293 947,11 €	298 854,52 €	102%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	62 645,93 €	24 327,83 €	39%	17 894,59 €	76 903,69 €	430%
SPANC	<i>FONCTIONNEMENT</i>	56 758,46 €	28 385,89 €	50%	57 608,00 €	27 626,00 €	48%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	5 000,00 €	0,00 €	0%	4 497,20 €	0,00 €	0%
STEP LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	26 091,90 €	37 727,84 €	145%	34 933,60 €	37 243,43 €	107%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	20 126,00 €	26 076,00 €	130%	21 545,00 €	21 649,68 €	100%
ENERGIES RENOUVELABLES	<i>FONCTIONNEMENT</i>	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	30 857,45 €	924 593,72 €	2996%	900 000,00 €	55 451,17 €	6%
ZAC LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	1 699 638,75 €	0,00 €	0%	1 893 912,27 €	0,00 €	0%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	1 344 608,27 €	0,00 €	0%	1 699 638,75 €	0,00 €	0%
TOTAL DEPENSES	<i>FONCTIONNEMENT</i>	19 934 130,51 €	18 634 089,01 €		21 299 230,52 €	20 121 653,19 €	7%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	5 344 759,84 €	3 721 307,24 €		6 452 796,01 €	3 784 219,23 €	21%

Tableau n°1

BUDGET PRINCIPAL

Le contexte économique national s'est structuré depuis quelques années autour d'une inflation omniprésente (depuis 2020, + 16.70%), des taux d'intérêt élevés, et d'une baisse de l'investissement des collectivités territoriales.

Pour la CCTA, les principaux constats sont :

- Augmentation de 879 K€ des recettes de fonctionnement (dont + 303 K€ d'Impôts et taxes)
- Augmentation de 412 K€ des dépenses de fonctionnement (dont +296 K€ de dépenses de personnel)
- Baisse des dépenses d'investissement (-110K€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2024	CFU 2025	ECART 2025/2024
Charges générales	2 210	2 113	- 97
Personnel	6 100	6 396	296
Atténuations de produits	5 791	5 849	58
Autres charges de gestion	2 853	2 989	136
Charges financières	50	44	- 6
Charges exceptionnelles	-	7	7
Valeurs comptables des immo cédées	2	1	- 1
Dotations aux amortissements	851	870	19
TOTAL	17 857	18 269	412

En K€

Tableau n°2

Principales variation 2025/2024 :

Charges à caractère général : - 97 K€ correspondant aux variations principales suivantes :

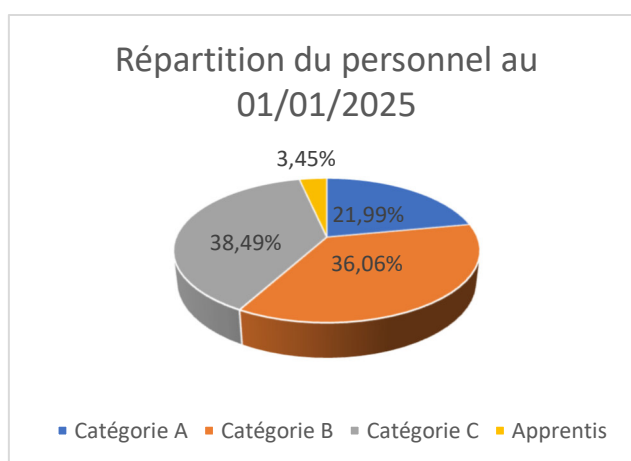
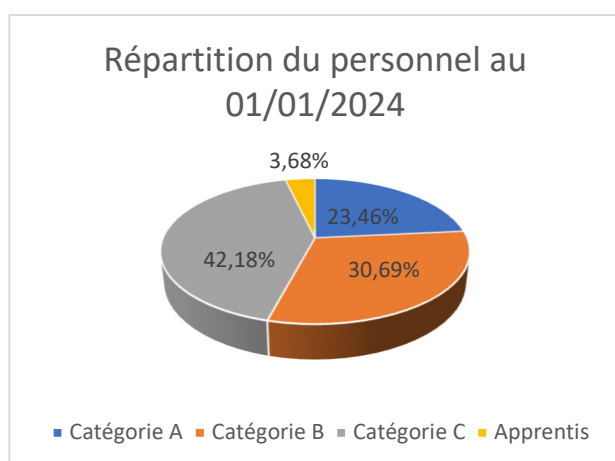
+85 K€ de travaux à la piscine de Lavour (dont étanchéité prise en charge par assurance) et + 60 K€ de travaux aux BDC (dont étanchéité toiture) et +17 K€ de travaux à l'Espace St Roch, - 24 K€ à Ludolac et - 10 K€ pour les Ateliers d'achat de petits matériels, - 36 K€ du nouveau marché de places en crèche, - 30 K€ d'instruction d'actes d'urbanismes ADS, - 159 K€ Etudes (fin des études du transfert compétence assainissement).

Charges de personnel : + 296 K€ correspondant à :

Recrutement d'un chef de bassin sur 5.5 mois, BNSSA et/ou MNS sur 4 mois ainsi que les week-end, agent technique polyvalent centre aquatique sur 10 mois, agent service finances sur 12 mois, agent aires des gens du voyage sur 8 mois, agent micro-folie sur 10.5 mois, agent informatique sur 8 mois, agent communication sur 9 mois et agent assainissement sur 9 mois. Et une hausse de la cotisation CNRACL (+3 points soit +45K€).

Effectifs en ETP :

GLOBAL sans OTI	1 ^{er} JANVIER 2024			1 ^{er} JANVIER 2025		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CATEGORIE A	4	21,5	25,5	4	21,5	25,5
CATEGORIE B	5,66	27,7	33,36	10,71	31,1	41,81
CATEGORIE C	10,72	35,13	45,85	8,43	36,2	44,63
APPRENTIS	2	2	4	1	3	4
TOTAL	22,38	86,33	108,71	24,14	91,8	115,94
TAUX DE VARIATION						6,54%
Effectif en nombre de personnes présentes	124			126		



Graphique n°1 + n°2

Atténuations de produits : + 58 K€ correspondant à :

Hausse du produit de la TEOM de + 164 K€, - 50 K€ dégrèvements contributions directes, - 57€ d'attribution de compensation.

Autres charges de gestion courante : + 136 K€ correspondant à :

+ 9 K€ de la contribution au SDIS, +44 K€ des contributions aux organismes de regroupement (conservatoire de musique et de danse, syndicat mixte des Portes du Tarn), + 80 K€ de subventions versées aux communes (fonds de concours), +10 K€ de subventions aux associations du territoire, -7 K€ de subvention d'équilibre du budget annexe OTI.

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2024	CFU 2025	ECART 2025/2024
Atténuations de charges	109	122	13
Produits des services	1 120	1 141	21
Impôts et taxes	13 323	13 626	303
Dotations subventions et participations	4 068	4 240	172
Produits financiers	-	-	-
Autres produits de gestion courante	158	274	116
Provisions	1	-	- 1
Produits exceptionnels	2	3	1
Amortissements subventions	237	352	115
Report excédent n-1	3 065	3 204	139
TOTAL	22 083	22 962	879

En K€

Tableau n°3

Principales variation 2025/2024 :

- Pour mémoire, il n'y a pas eu d'augmentation de taux en 2025 :

TAUX D'IMPOSITION	2016	2017	2018/2021	2022/2025
TAUX TH	11,00%	11,50%	12,00%	12,00%
TAUX FB	0,10%	0,10%	0,10%	2,10%
TAUX FNB	7,56%	7,56%	7,56%	7,56%
TAUX CFE	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%

Tableau n°4

- Progression des recettes (services) de 2024 à 2025 de 21K€
- Augmentation des bases brutes d'imposition économiques en 2025
- Augmentation des Impôts et taxes (+303K€) dont +168K€ de la TASCOM qui est intégralement neutralisée en dépenses
- Augmentation des Dotations subventions et participations (+ 172 K€) dont +80K€ de la DGF

K€	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Impôts et taxes	13 398	13 323	13 626	303
Contributions directes dont :	4 171	3 939	4 036	97
<i>Impôts ménages</i>	998	1 020	961	- 59
<i>CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)</i>	2 126	2 182	2 278	96
<i>IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)</i>	104	110	122	12
<i>TA FNB (Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti)</i>	99	106	106	0
<i>TASCOM (Taxe sur les Surfaces COMMerciales)</i>	428	424	430	6
Autres			28	28
<i>Rôles supplémentaires</i>	416	97	111	14
			-	-
AC reçue des Communes	49	49	49	0
TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	3 070	3 231	3 399	168
TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) transférée	4 325	4 323	4 335	12
TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) transférée remplacement CVAE	1 438	1 439	1 467	28
Taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	54	54	54	0
Attribution FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)	292	288	286	- 2
Dotations et participations	2 674	4 068	4 240	172
DGF (Dotation Globale Fonctionnement)	1 062	1 137	1 217	80
Compensations fiscales	875	971	938	- 33
FCTVA fonctionnement (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)	2	5	12	7
Participations Région (TAD)			43	43
Aides Etat pour les aires des gens du voyage	54	58	57	- 1
Aides CAF MSA PE ALSH	680	1 856	1 843	- 13
Autres organismes	2	41	130	89
Autres produits fonctionnement courant	398	1 277	1 415	138

Tableau n°5

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'investissement :

Financement de l'investissement :

K€	2024	2025	Variation 2024/2025
Dépenses d'équipement	3 172	1 917	- 1 255
Dépenses directes d'équipement	1 346	1 236	- 110
<i>Dépenses indirectes (fonds de concours, fonds de concours projet de territoire, aides exceptionnelles)</i>	926	681	- 245
<i>Avance du BP au BA Energies Renouvelables</i>	900	0	- 900
<i>Dépenses financières d'investissement</i>	-	-	-
<i>Dépenses d'investissement hors annuité en capital</i>	3 172	1 952	- 1 220
Financement de l'investissement	912	795	- 117
EPARGNE NETTE	0	0	0
Ressources propres d'investissement (RPI)	176	106	- 70
dont FC-TVA	176	106	- 70
dont Diverses	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0
Subventions	736	690	- 46
Variation de l'excédent global	- 2 260	- 1 156	1 104

Tableau n°6

Les principales dépenses directes d'équipements (1236K€):	
22K€	Aménagement de la crèche Les P'tits Loups (peinture...)
24 K€	Aménagement de Ludolac
39 K€	Aménagement de l' ALSH La Treille (jeux extérieur...)
49 K€	Achats de véhicules électriques
51 K€	Révision du Scot du Vaurais
58K€	Travaux sur les voiries d'intérêt communautaire
59 K€	Aménagement des Ateliers (création de bureaux)
65K€	Aménagement du local de la Micro-Folie
73 K€	Aménagement de la ZAC Des Cadaux (Fonfillol et voiries)
82K€	Aménagement de l'AAGV de Saint Sulpice
88K€	Participation au SM Les Portes du Tarn
93K€	Achats de matériels pour les Ateliers (tracteur, boyeur...)
437 K€	Travaux des ombrières photovoltaïques

Tableau n°7

Les ratios d'endettement :

K€	2024	2025
Emprunts	5 033	4 607
Aides CAF - Prêt à taux zéro	1	23
Total	5 034	4 630

Tableau n°8a

Le ratio « Encours de la dette au 31/12/2025 / Epargne brute » égal à 2,30 années reste inférieur aux préconisations de la loi de programmation des finances publiques qui est de 12 ans :

K€	2023	2024	2025
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	5315	5042	4 630
Epargne brute	2424	1775	2 007
Encours corrigé / Epargne brute (années)	2,20	2,90	2,30

Tableau n°8b

Il y a une stabilité de ce ratio. Pour mémoire la CCTA, n'a pas fait appel à l'emprunt en 2025.

L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 150,30 € par habitant pour 167.60€ en 2024.

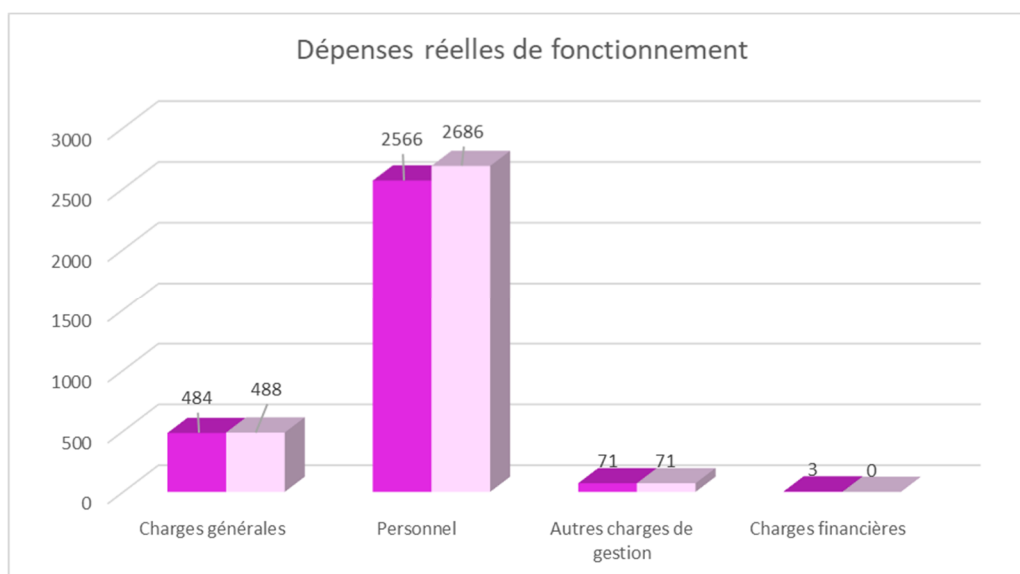
ZOOM SUR LES SERVICES DE L'ENFANCE ET LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL L'O PASTEL

LES SERVICES DE L'ENFANCE :



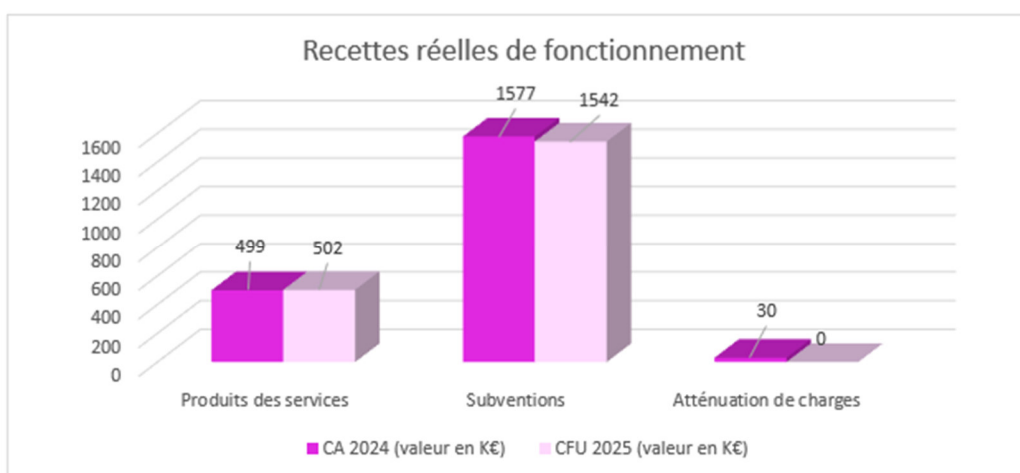
PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement :



Graphique n°3

Les recettes de fonctionnement :



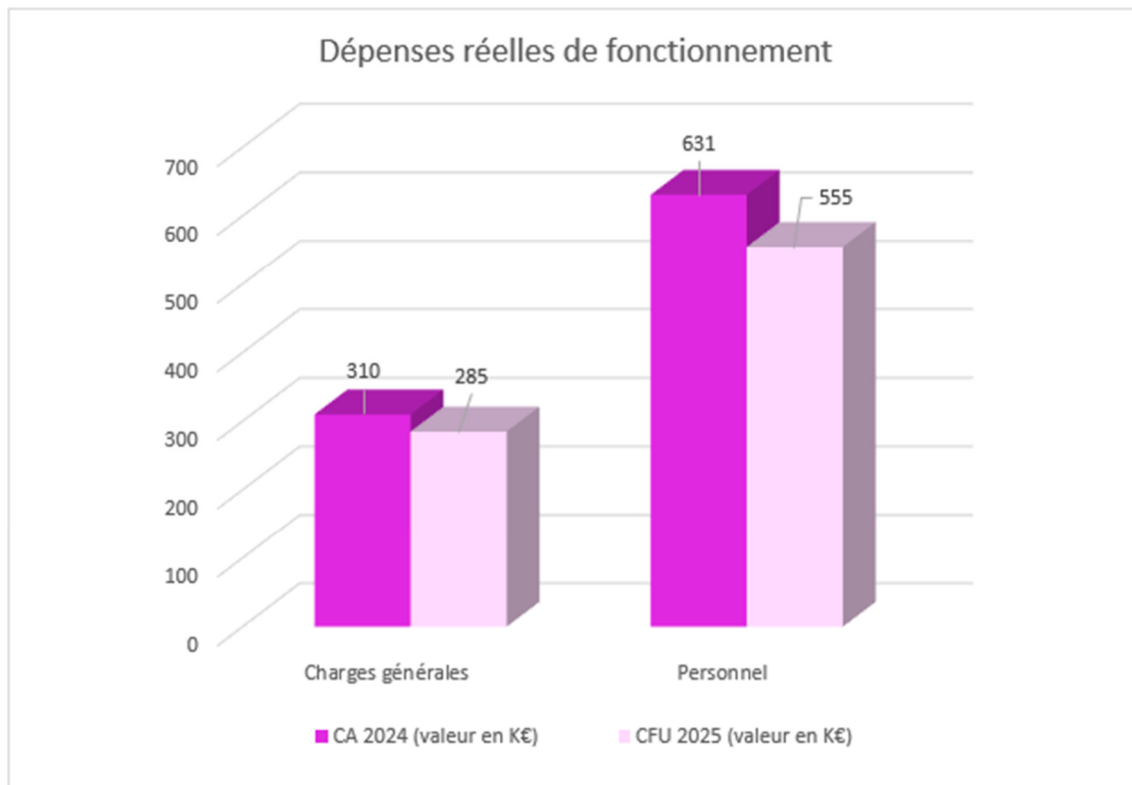
Graphique n°4

Légère augmentation des recettes « famille ».

→ 329 enfants ont fréquenté les structures multi accueils du territoire en 2025 (hors lieu d'accueil enfant parent, relais petite enfance et coordination).

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

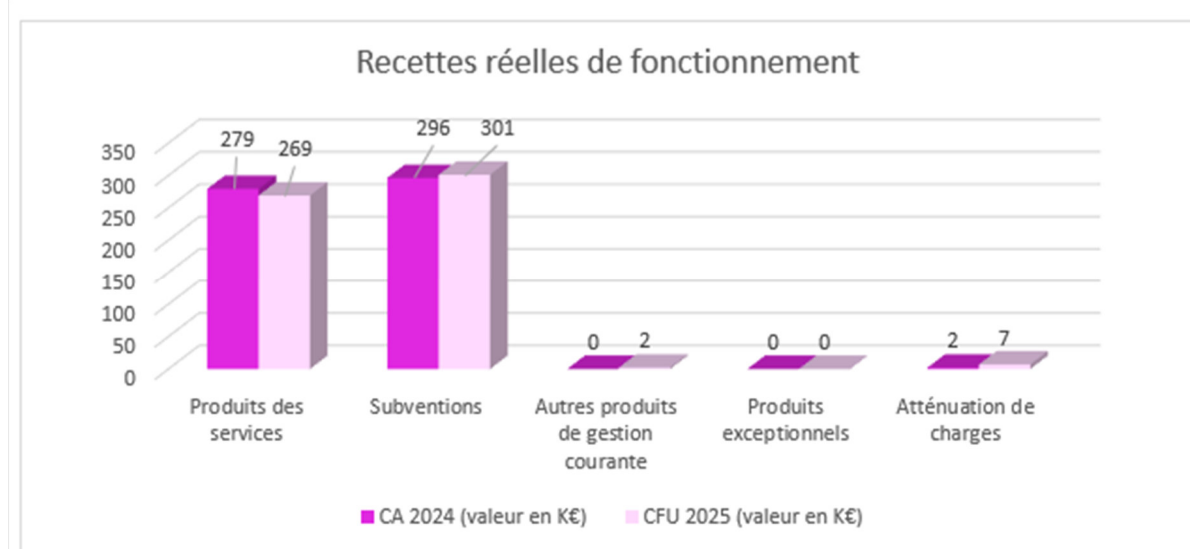
Les dépenses de fonctionnement :



Graphique n°5

Meilleure maîtrise des dépenses générales et de personnel

Les recettes de fonctionnement :



Graphique n°6

Stabilité des recettes.

→ 1 003 enfants ont fréquenté les structures ALSH de la CCTA en 2025.

LE CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL L'O PASTEL

Le coût de fonctionnement passe de 631 K€ en 2024 à 602 K€ en 2025, soit une baisse de 28K€.

	CA 2024 (valeur en €)	CFU 2025 (valeur en €)	Variation
Produits des services	184 116,19	244 208,98	60 092,79
Autres produits de gestion courante	1 706,40	84 998,40	83 292,00
Produits exceptionnels	-		-
Atténuation de charges	10 631,60	20 386,76	9 755,16
Total recettes réelles	196 454,19	349 594,14	153 139,95
Charges générales	294 334,69	374 977,68	80 642,99
Dont consommation fluides	173 722,19	186 980,31	13 258,12
Dont maintenance	47 563,20	42 974,06	- 4 589,14
Dont entretien	13 313,32	102 008,68	88 695,36
Dont petits matériels	7 487,93	3 685,14	- 3 802,79
Dont produits de traitements	13 914,31	10 086,92	- 3 827,39
Personnel	532 499,21	575 399,43	42 900,22
Autres charges de gestion	140,00	1 373,13	1 233,13
Total dépenses réelles hors emprunt	826 973,90	951 750,24	124 776,34
Résultat -	630 519,71	602 156,10	28 363,61

Tableau n°9

Hausse des recettes :

- Prise en charge par l'assurance dommages ouvrages de travaux (85 k€) ;
- Nouveaux cours d'Aquaform et accroissement des créneaux ;
- Mise en place de formules d'abonnements mensuels ;
- Développement de l'Ecole de l'eau pour les enfants.

Hausse des dépenses :

- Travaux pris en charge par l'assurance dommages ouvrages qui ont nécessité la fermeture de la structure pendant un mois (85K€) ;
- Accroissement de la masse salariale suite à l'augmentation des activités proposées par le centre aquatique.

Coût de fonctionnement/jour d'ouverture en 2024 = 1 946,05 €

Coût de fonctionnement/jour d'ouverture en 2025 = 1 923,82€

Hausse des jours d'ouverture et de la fréquentation en 2025 :

- **313 jours d'ouverture (-11 jours par rapport à 2024)**
- **82 252 entrées (+5 047 entrées par rapport à 2024)**

	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours d'ouverture	258	309	324	313
Nombre d'entrées	40 973	54 791	77 205	82 252
dont :				
Entrée public	20 604	28 761	37 506	42 649
Scolaire	9 814	11 725	22 735	25 128
ALSH	1 629	1 022	1 062	573
Associations	8 399	12 998	14 937	13 046
Autres (médicaux)	527	285	965	856

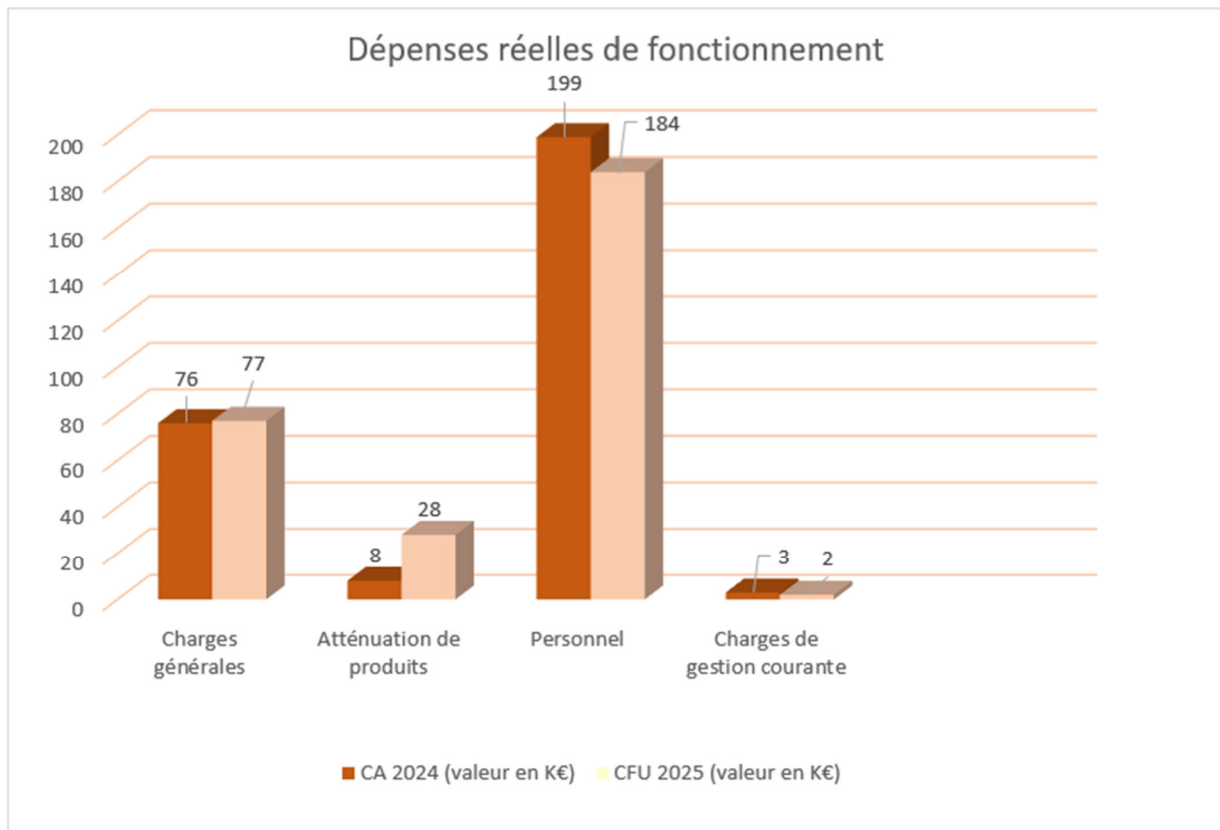
Tableau n°10

BUDGETS ANNEXES

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

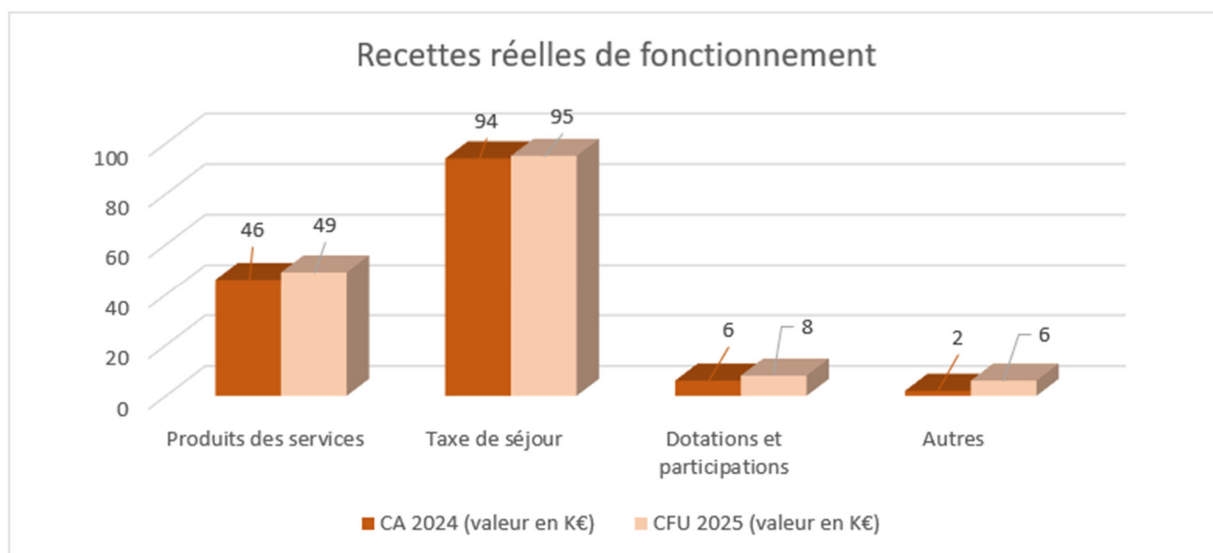
En fonctionnement

La subvention d'équilibre **passse de 146 K€ en 2024 à 139 K€ en 2025.**



Graphique n°7

Hausse des atténuations de produits liée au reversement en 2025 à la Région de la taxe additionnelle à la taxe de séjour 2024 pour 22 K€.



Graphique n°8

Détail produits des services	CA 2024	CFU 2025
Ventes en boutique	9 365,95	7 256,57
Visites guidées	35 246,50	38 887,50
Cartes cadeaux	1 530,00	3 130,00
Total	46 142,45	49 274,07

Le montant net de la taxe de séjour pour la CCTA est en baisse malgré l'augmentation du nombre de nuitées :

	2024	2025	Variations
Nombre de nuitées	64 177	68 154	3 977
Taxe séjour brute en €	92 860	86 443	- 6 417
Taxe séjour nette en €	61 262	57 029	- 4 234

A noter, qu'il y a un delta entre le montant indiqué dans le CFU et le montant brut ci-dessus. Cet écart s'explique par un décalage au niveau des délais de perception de la taxe. En effet, la collectivité perçoit la taxe de séjour de la fin de l'année N au début de l'année N+1.

En investissement

- Acquisition d'un ordinateur et d'un NAS (2K€),
- Evolution logiciel de caisse (1K€),
- Panneaux de signalisation installés et mise en lumière (4K€).

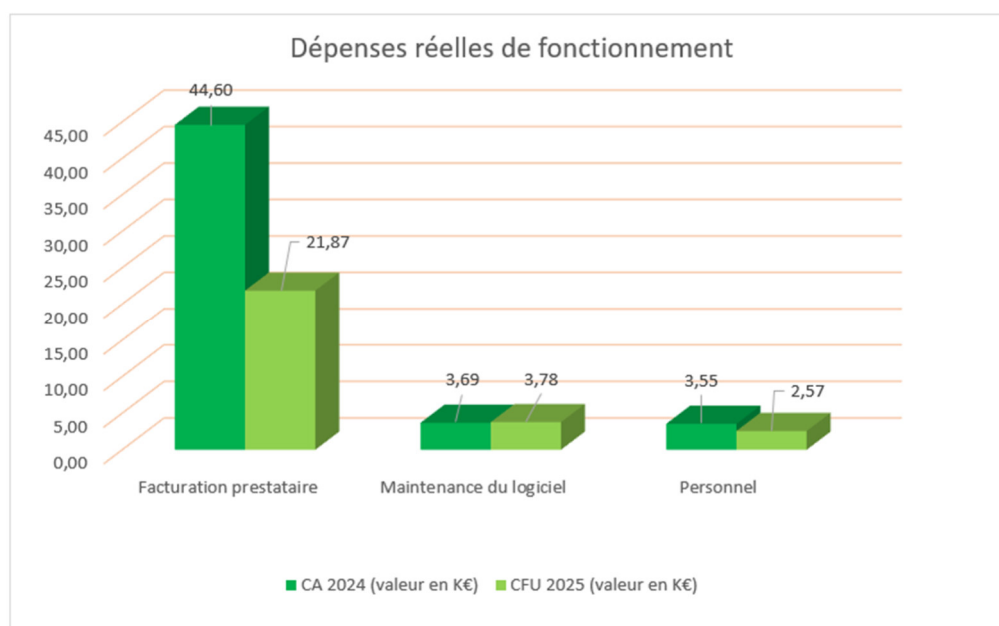
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention d'équilibre du budget principal.

En fonctionnement

Les principales dépenses :

- Facture du prestataire concernant les divers contrôles des installations d'assainissement non collectif
- Maintenance du logiciel
- Refacturation de la masse salariale de la secrétaire du service technique du budget principal au budget SPANC



Graphique n°9

Les recettes :

- *Contrôles réalisés par le prestataire :*
 - 92 contrôles d'installations existantes d'assainissement non collectif (visites périodiques)
 - 70 contrôles d'installations existantes d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes de biens immobiliers
 - 57 contrôles de conception (avant-projet)
 - 48 contrôles d'installations neuves d'assainissement non collectif (fin de travaux).
- Le faible nombre de contrôles de bon fonctionnement réalisés s'explique par des difficultés d'effectifs rencontrées par le prestataire, titulaire du marché.

Contrôle :	Marché selon CCTP	2024	2025	Montant en €
de fonctionnement entreprise	0	1	1	250
de conception	70	47	57	6 840
de réalisation	60	52	48	5 760
pour une vente	70	46	70	6 300
de bon fonctionnement	220	408	92	8 280
Total	420	554	268	27 430

Tableau n°11

En investissement

Aucune dépense.

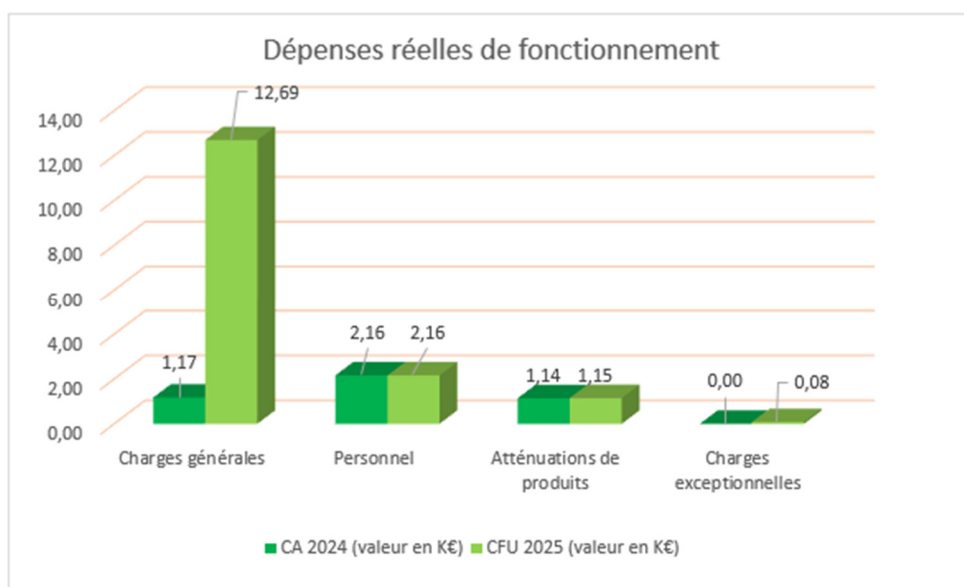
STATION D'EPURATION LES CADAUX - STEP

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention d'équilibre du budget principal.

En fonctionnement

Les principales dépenses :

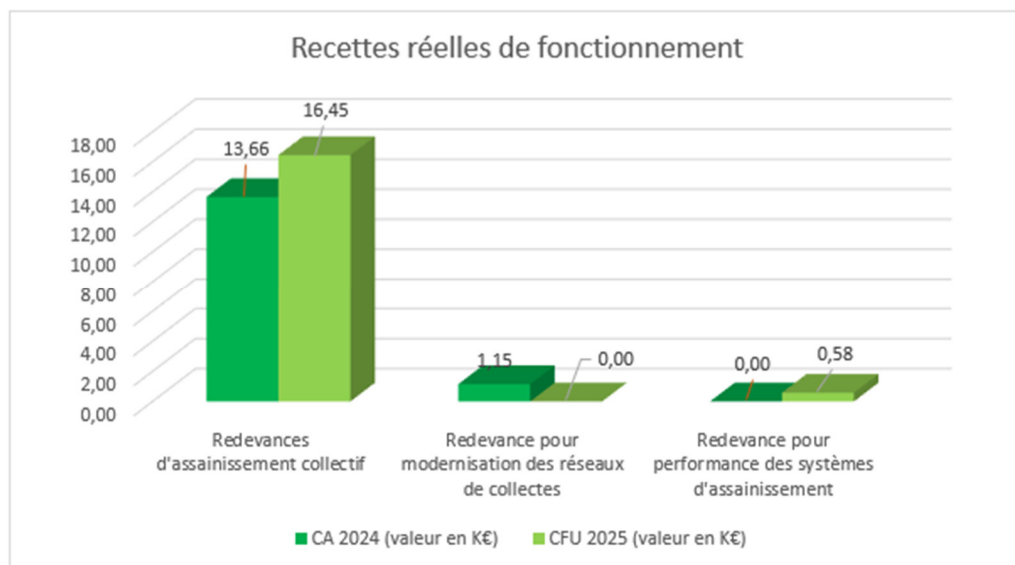
- Facturation du budget principal d'un agent du service Entretien sites et bâtiments
- Factures de maintenance et d'entretien (10.99 K€ - remplacement des vannes d'alimentation des filtres plantes de roseaux)



Graphique n°10

Les recettes :

- 19 entreprises facturées sur 2025 et donc raccordées à la station d'épuration LES CADAUX
- Départ d'une entreprise « importante » pour 2026 (facturée 10.8K€)



Graphique n°11

En investissement

- Achat d'un automate de télésurveillance pour 6K€

LOTISSEMENT ZAC LES CADAUX

Aucune dépense ni recette.
Aucun investissement.

ENERGIES RENOUVELABLES

En raison d'un changement de législation (article 24 de la loi n°2025-391 du 30 avril 2025) qui permet de gérer, dorénavant, cette activité de production et de revente d'énergie renouvelables produites dans le Budget Principal, ce budget a été clôturé en date du 1^{er} octobre 2025 par la délibération DL-2025-92.

De fait, l'avance de trésorerie de 900.000 € versée en 2024 a été remboursée.

- Aucune dépense et recette en section de fonctionnement en 2025 ;
- Dépenses en section d'investissement correspondent au remboursement de l'avance de 900k€ et à l'avance de trésorerie de la SPIE ;
- Recettes en section d'investissement correspondent aux immobilisations transférées au Budget Principal.

Pôle Ressources & Loisirs

Service Finances

Communauté de communes TARN-AGOUT
Espace Ressources • Rond-Point de Gabor
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Téléphone : 05 63 41 89 12

www.cc-tarnagout.fr